

Ouverture de cursus bilingue : Schéma de procédure

L'ouverture d'un cursus bilingue s'effectue toujours en maternelle et peut être proposée par chacune des parties prenantes du conseil d'école. Chacun des partenaires disposant de prérogatives particulières, le schéma de procédure ci-dessous permet de modéliser l'enchaînement des étapes conduisant à la mise en place d'un cursus bilingue.

Année 1	Un des membres du conseil d'école propose d'engager une étude de faisabilité. L'hypothèse d'une étude de faisabilité du projet est soumise au vote.
	Les PV du conseil d'école comportant le détail des votes est transmis à l'IEN de circonscription, à l'IEN en charge de l'occitan et au(x) CPD d'occitan du département.
	Une sensibilisation des élèves sous forme de projet pédagogique et une information aux membres de la communauté éducative sont conduits par les IEN et conseillers pédagogiques avec le concours éventuel d'intervenants extérieurs et d'associations de parents d'élèves (Òc-Bi par exemple)
Fin d'année 1	Une enquête d'intention est menée auprès des familles afin de déterminer le ratio de parents intéressés.
Année 2	Le projet de sensibilisation des élèves est reconduit.
	Le conseil des maîtres, avec l'aide du CPD étudie les modalités de fonctionnement possibles de l'enseignement bilingue notamment les temps dévolus aux langues, disciplines, leur évolution éventuelle au cours des trois cycles et les modalités d'évaluation des compétences linguistiques et d'exploitation des évaluations nationales.
	Une préfiguration est conduite par les autorités académiques (IEN, IA-DASEN, IA-IPR, CPD) en collaboration avec la mairie et la direction de l'école afin d'envisager : <ul style="list-style-type: none"> • les modalités d'implantation en lien avec la mairie, • les ressources humaines • les formations à envisager • les moyens nécessaires • le calendrier prévisionnel. • la continuité inter-degré <p>Au vu des éléments étudiés, le conseil d'école émet un avis sur l'ensemble de la proposition.</p>
	Les familles intéressées renseignent un document de pré-inscription. La liste nominative est communiquée au DASEN.
	Le groupe de travail départemental occitan émet un avis.

Annexe 2 – Note d'information sur l'enseignement de l'occitan dans l'académie de Toulouse (1^{er} degré)

	En accord avec le recteur, dans le cadre de la carte des langues, le DASEN communique le projet d'ouverture au CDEN et acte cette ouverture lors de la publication de la carte scolaire.
Fin d'année 2	Le Recteur communique l'ouverture du cursus en conseil académique.
Année 3	Accompagnement de l'ouverture par l'équipe départementale langue vivante régionale.